



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 6 JANVIER 2025 (20h00)**

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Éric WAGON, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED

Etaient excusé(e)s :

Jocelyne CASTON (procuration à Gérard CROZIER), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Virginie PUGLIESE, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET (procuration à Laurent AUBRET)

Monsieur le Maire ouvre la séance en adressant ses vœux de santé, joie et bonheur aux membres du Conseil. Il procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il est rappelé aux conseillers que les procurations doivent être communiquées sous format papier signé en original, et qu'elles doivent être attribuées.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Louis QUAIRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles de MM. Jean BRUYERE et Nicolas MARTIN. Il a une pensée particulière pour les proches de ce dernier, jeune allexois de 26 ans décédé tragiquement dans un accident de voiture sur la commune, en couple et père de deux jeunes enfants.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2024	35	Travaux AEP/EU/EP Montée du Terrail et Route de Livron - TERRASSE TP - 1 486 € HT	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2024	36	Création régie - perception des redevances d'occupation du domaine public et de location de salle	FINANCE
DEC 2024	37	Concession cimetière communal	CIMETIERE
DEC 2024	38	Colombarium - cimetière communal	CIMETIERE
DEC 2024	39	Assistance technique à une réunion - BETEBAT Bureau d'études Structures	URBANISME

Point 1 - DELIB 2025_01

VOIRIE COMMUNALE :

Achat d'un tènement appartenant aux Consorts VIDONNE situé Montée du Canal

Monsieur le Maire indique à son Conseil que la Commune a la possibilité d'acquérir un tènement situé Montée du Canal qui permettrait de redimensionner et réaménager cette voie communale structurante, notamment dans le cadre du développement de l'urbanisation du secteur (Lotissement Le Veyou).

L'emprise foncière à acquérir par la Commune est la parcelle ZI 410 appartenant aux Consorts VIDONNE, d'une surface de 436 m² et située à l'est de la Montée du Canal. Cette parcelle est issue d'une division de la parcelle ZI N°59.

Les propriétaires se sont engagés à céder à la Commune cette emprise foncière au prix de 2 € le m² soit 872 €, et à la condition que les câbles présents le long de la Montée du Canal soient enfouis à l'occasion du réaménagement de la voie et que La terre arable prélevée sur la parcelle soit déposée dans l'angle nord-ouest du terrain.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle ZI 410 avec 19 voix pour et 1 voix contre** (Bernard VINCENT).

20h34 : Arrivée en séance de François DE SAINT VICTOR

Point 2 - DELIB 2025_02

ASSAINISSEMENT :

Obligation de contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif - Modification du montant forfaitaire

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Eau et Assainissement et conformément aux dispositions de l'article 1331-4 du code de la santé publique, la Commune d'Allex a mis en place une obligation de contrôle de la conformité des installations reliées au Réseau Public d'Assainissement, lors de la vente d'un bien situé dans la zone d'assainissement collectif.

Par délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2024, le prix forfaitaire avait été fixé à 200 euros HT. Il convient à ce jour de procéder à la révision de ce montant forfaitaire selon le contrat en vigueur.

Le montant de cette prestation réalisée par le concessionnaire du service public d'assainissement, sur demande du propriétaire, est à ce jour fixé selon le contrat en vigueur à 300 euros HT (prix forfaitaire).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à la révision de ce montant forfaitaire selon le contrat en vigueur, soit 300 € HT.

DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que se tenait hier le repas des seniors à la salle festive et remercie Emilie BESSON pour son investissement et la belle organisation. Celle-ci indique que l'évènement a rassemblé 115 personnes dans une très bonne ambiance. Il est rappelé que ce repas est entièrement financé par le CCAS. Les boîtes de chocolats, destinées aux personnes n'ayant pu participer à l'évènement, seront distribuées à partir de samedi prochain.

Monsieur le Maire signale que notre Salle festive va être mise à la disposition de Drôme Aménagement Habitat (DAH), bailleur social du Département de la Drôme, qui va faire à cette occasion un don de 1 000 € au CCAS.

Ce vendredi se tiendront les vœux du maire.

Jean-Michel CHAGNON indique que le déploiement de la fibre suit son cours, et que les opérateurs ont l'obligation de raccorder les administrés qui en font la demande. Monsieur CHAGNON invite les allexoïses à contacter la Commune en cas de difficultés rencontrées.

Christel DUBOIS évoque les évènements à venir :

- 25/01 : Loto APPEL
- 01/02 : Fête du tennis
- 06/02 : Don du sang
- 15/02 : Interclub de la gym
- 18/02 : Rencontres intergénérationnelles Mémoires d'Allex
- 22/02 : Théâtre du Sou des écoles
- 01/03 : Repas de l'ACCA
- 02/03 : Drôme Classic

Rodrigue ROUBY indique que la Commune travaille actuellement à la définition des travaux de voirie à mener en 2025.

Sylvie VACHON évoque la 3^e séance du CME qui s'est tenu le 22 décembre et qui a permis de préparer l'intervention des enfants pour les prochains vœux du Maire.

L'atelier de montage des nichoirs à oiseaux se tiendra le samedi 1^{er} février.

Quelques soucis rencontrés sur le temps de cantine ont pu être réglés avec les familles pendant les vacances.

Louis QUAIRE indique que le mandat de la Présidente de l'Ecole de Musique arrive à son terme ; à l'occasion du prochain conseil d'administration du 8 janvier, le grânois Michael CULLAS présentera sa candidature pour la remplacer.

Eric WAGON indique qu'une prochaine réunion permettra de valider l'avant-projet de la rénovation des vestiaires du foot.

Bernard VINCENT signale des insuffisances d'entretien des chemins, notamment l'absence de curage des fossés et de réalisation de coupes, qui permettraient portant d'évacuer les eaux de la voie.

Le Maire indique qu'il est toujours en attente de la part de M. VINCENT d'un plan d'action permettant de cibler les secteurs prioritaires où engager ces travaux. La Commune a demandé des devis sur le sujet auprès d'entreprises spécialisées, mais sans la liste des canaux concernés les travaux n'ont pu être lancés.

Bernard VINCENT est également préoccupé par l'ancienne école publique du haut dont l'état se dégrade.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un bâtiment ancien dont la réhabilitation demande un investissement important, qui n'a pu être engagé jusqu'alors. La Commune souhaite conserver ce bâtiment dans son patrimoine afin de définir avec les allexois quel pourrait être le devenir de ce bâtiment remarquable. Une réflexion sera lancée prochainement afin de voir quelle aide pourrait être apportée par les bailleurs sociaux, en vue de créer des logements mais aussi, pourquoi pas, un espace dédié à la culture (exposition).

Lionel ROUQUET s'interroge quant à la possibilité d'instaurer un sens unique dans le village. Louis QUAIRE signale que, principalement dans la Montée du Terrail, le trafic et les difficultés s'intensifient. Le Maire indique qu'une réflexion avait été menée lors de précédents mandats, mais qu'il avait été renoncé au sens unique du fait des complications engendrées dans la vie quotidienne de nombreux habitants. Cette réflexion pourrait être relancée pour proposer des solutions sur certains secteurs précis.

Laurent AUBRET signale qu'en cette saison le chemin qui longe le jeu de boules est très boueux. Les membres du Conseil s'accordent pour que cet aménagement soit prévu dans le prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 3 février 2025.

Le Secrétaire de séance
M. Louis QUAIRE

Le Maire,
M. Gérard CROZIER

